

0851560J  
ACADEMIE DE NANTES  
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE  
2 IMPASSE GUTENBERG  
85190 AIZENAY  
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 1

Numéro d'enregistrement : 34-1

**Annule et remplace l'acte n° 34 - 2022-2023**

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 28

Quorum : 15

Nombre de présents : 22

Le conseil d'administration

Convoqué le : 10/10/2022

Réuni le : 17/10/2022

Sous la présidence de : Isabelle Tabart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

**Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à NANTES ET ALENTOURS ET AIZENAY ET ALENTOURS (ECHANGE AVEC LE COLLEGE GERARD PHILIPPE SITUE A CARQUEFOU) , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.**

Pièce(s) jointe(s)

Oui                      Nombre: 2

Libellé de la délibération :

**ÉCHANGE G.PHILIPPE 2023:**

Le Conseil d'Administration autorise un échange avec le collège Gérard Philippe situé à Carquefou pour 27 élèves de la classe de 5ème D du collège Alexandre Soljenitsyne et 30 élèves du collège Gérard Philippe. L'échange aura lieu en juin 2023 (dates exactes à préciser). Il s'inscrit dans le cadre de différents parcours en lien avec le projet d'établissement (parcours avenir, parcours citoyen, parcours santé et parcours éducation artistique et culturelle). Les élèves auront ainsi l'occasion de développer différentes compétences telles la connaissance de soi et la connaissance des autres, développer des actions autour des pratiques de pleine nature et découvrir les environnements culturels de Nantes et de la région d'Aizenay.

La participation financière des familles est estimée à 76 euros. Les établissements prennent en charge la part des accompagnateurs au nombre de 4 soit 268 euros au total (134 euros par établissement).

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	22
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0